

# GUIDE PRATIQUE





**Photos :** Ville de Bailleul sauf mentions

**Réalisation :** Direction de la communication  
Ville de Bailleul

**Impression :** 2 000 ex. Imprimerie Nord'Imprim

# Édito

## Chères carnavaleuses, chers carnavaux,

Chaque année, le Carnaval de Bailleul nous rassemble dans un même élan de joie et de fierté. Ce rendez-vous incontournable est l'âme de notre ville, le reflet vivant de son histoire et de son caractère.

Grâce à l'engagement sans faille de la Société Philanthropique, des groupes carnavalesques et des agents municipaux, cette nouvelle édition vous propose un programme riche et généreux où se mêlent traditions et bonne humeur.

Au fil des années, j'ai eu le privilège en tant que maire de vivre ces moments uniques différemment, et de partager ces instants de convivialité qui font la singularité et la force de notre ville. Je tiens à vous remercier chaleureusement pour votre enthousiasme, votre attachement à ce carnaval et pour l'énergie que vous lui insufflez année après année.

Je vous invite toutes et tous à profiter pleinement de ces festivités, à vous retrouver, à rire, à chanter et à transmettre cet esprit carnavalesque qui fait la renommée de Bailleul bien au-delà de ses frontières.

**Que ce carnaval 2026 soit un moment de liesse populaire, inoubliable et festif.**

Vive le Carnaval de Bailleul !

**Antony Gautier**  
Maire de Bailleul



# Programme du vendredi 13 au mardi 17

## VENDREDI 13 FÉVRIER

- 20h - Parade nocturne des groupes carnavalesques locaux en centre-ville  
21h45 - Sortie du géant Gargantua  
22h - Présentation des groupes à la salle des fêtes



## SAMEDI 14 FÉVRIER

### Carnaval des hameaux

- Dès 11h45 - Repas à la salle des fêtes de La Crèche  
14h - Départ du cortège de la gare de Steenwerck  
15h30 - Cortège au Steent'je  
17h - Cortège et final à Outersteene

### En centre-ville

#### À partir de 13h30 - Grand jeu de Gargantua

Baladez-vous en famille pour (re)découvrir la ville et relevez les défis qui se présentent à vous !

#### 21h - Bal du carnaval et élection de la Reine organisés par la Société des Quêteurs à la salle des fêtes

# 7 février 2026

## DIMANCHE 15 FÉVRIER

10h30 - Messe costumée en l'église Saint-Vaast organisée par la paroisse Notre-Dame du Fief

14h30 - Grand cortège carnavalesque emmené par Gargantua et lancement des parades musicales en centre-ville



©Freezoom



© Freezoom

## LUNDI 16 FÉVRIER

14h30 - Carnaval des enfants

19h30 - Concours de masques et d'intrigues en centre-ville, final à la salle des fêtes avec l'Harmonie municipale (22h)

## MARDI GRAS - 17 FÉVRIER

11h - Accueil du Dr Piccolissimo et de la Société Philanthropique par la municipalité à l'Hôtel de Ville

14h30 - Grand cortège de Mardi Gras avec le géant Gargantua, ses marmitons et les chars traditionnels.

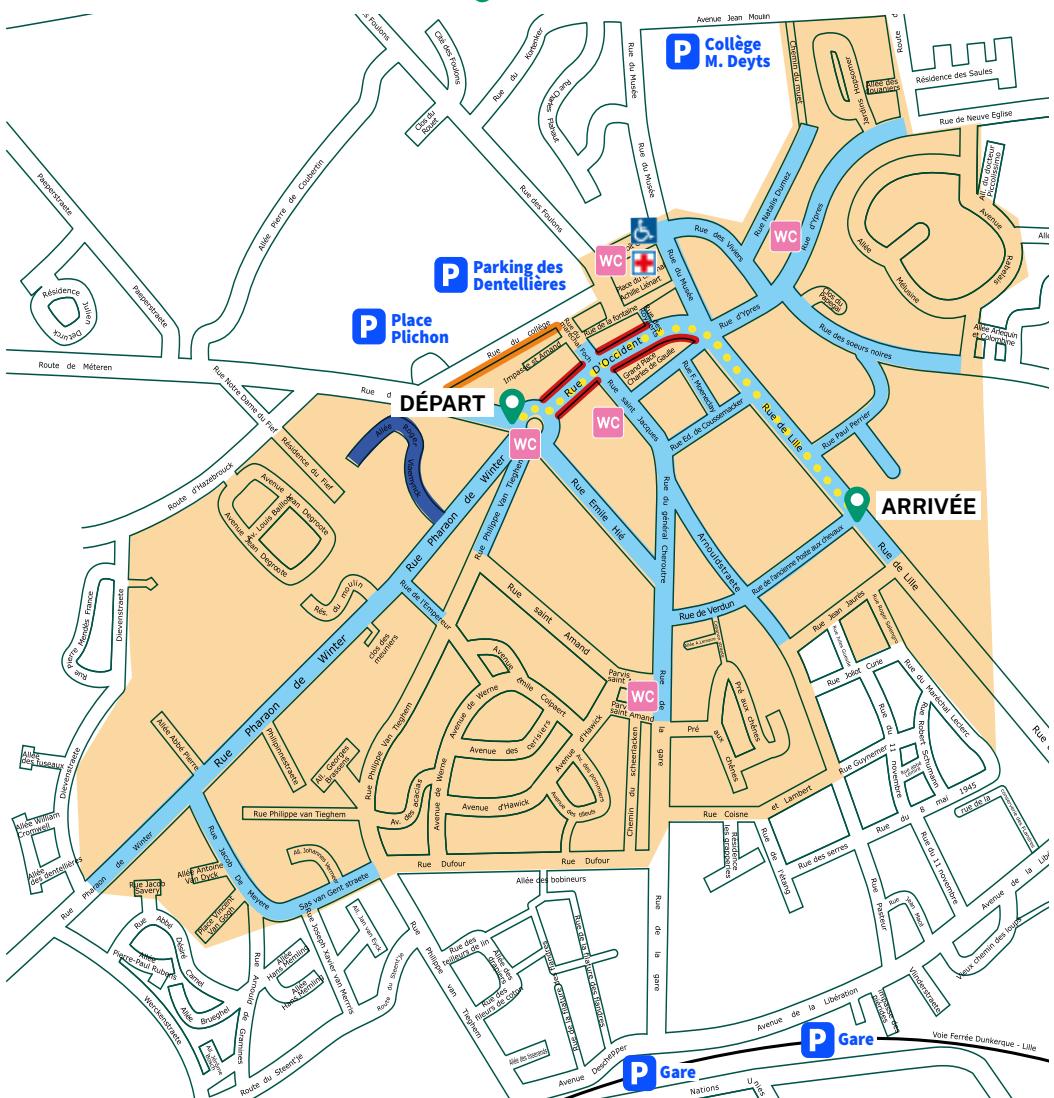
18h - Opération du Dr Piccolissimo

20h - Rentrée du géant Gargantua

Programme complet sur [carnaval-de-bailleul.fr](http://carnaval-de-bailleul.fr)

# Vendredi 13 février

## Cortège nocturne



Parkings



Stationnement  
PMR selon  
périmètre défini



Poste de secours

Périmètre régulé par des signaleurs :  
circulation et stationnement  
restreints ou interdits



Stationnement et circulation  
interdits dès 17h jusqu'à la fin  
du cortège



Stationnement autorisé mais  
circulation interdite dès 17h  
jusqu'à la fin du cortège



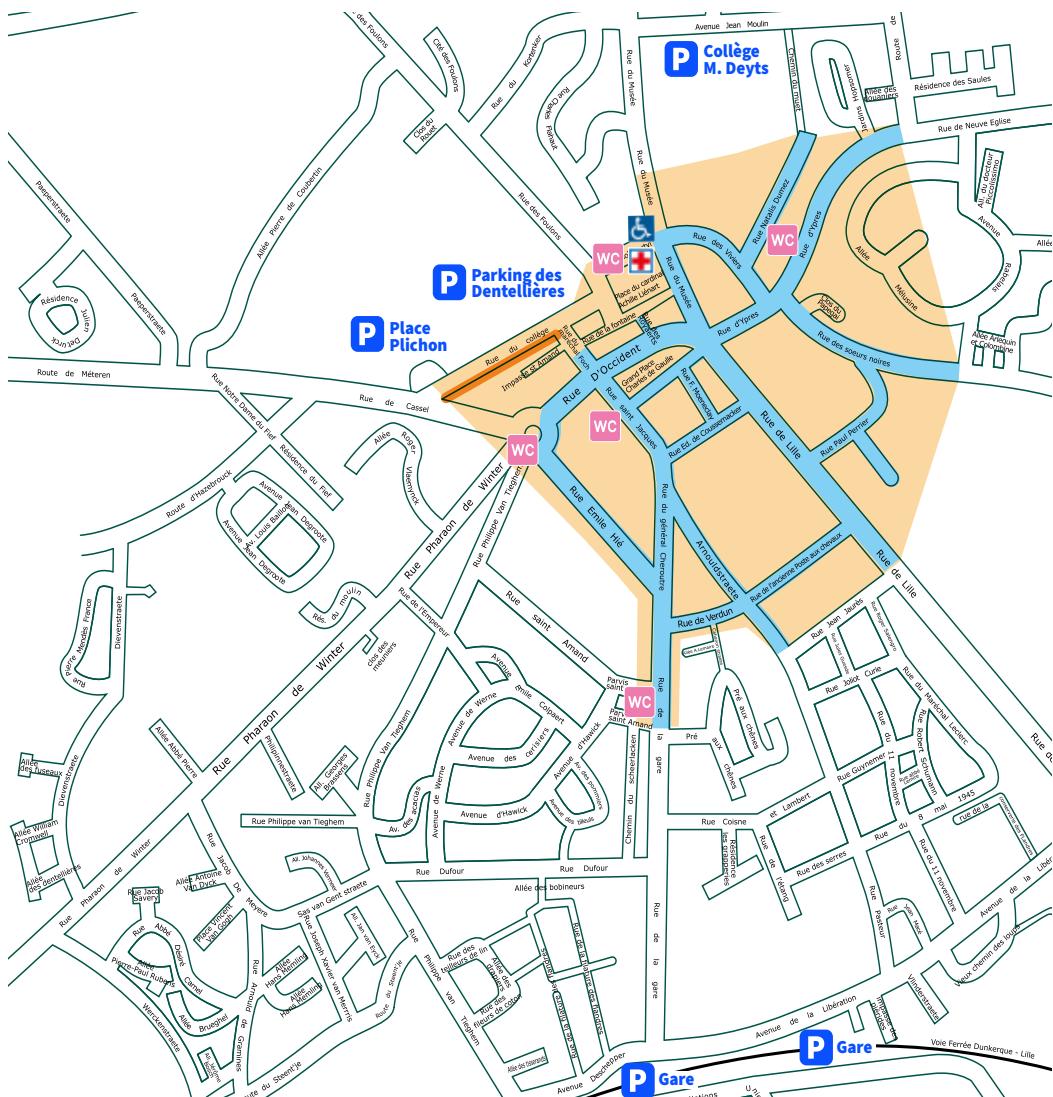
Stationnement interdit  
(uniquement côté impair)



Stationnement interdit dès 12h

# Vendredi, samedi, dimanche et lundi

## Soirées et nuits



P Parkings



Stationnement PMR selon périmètre défini



Poste de secours

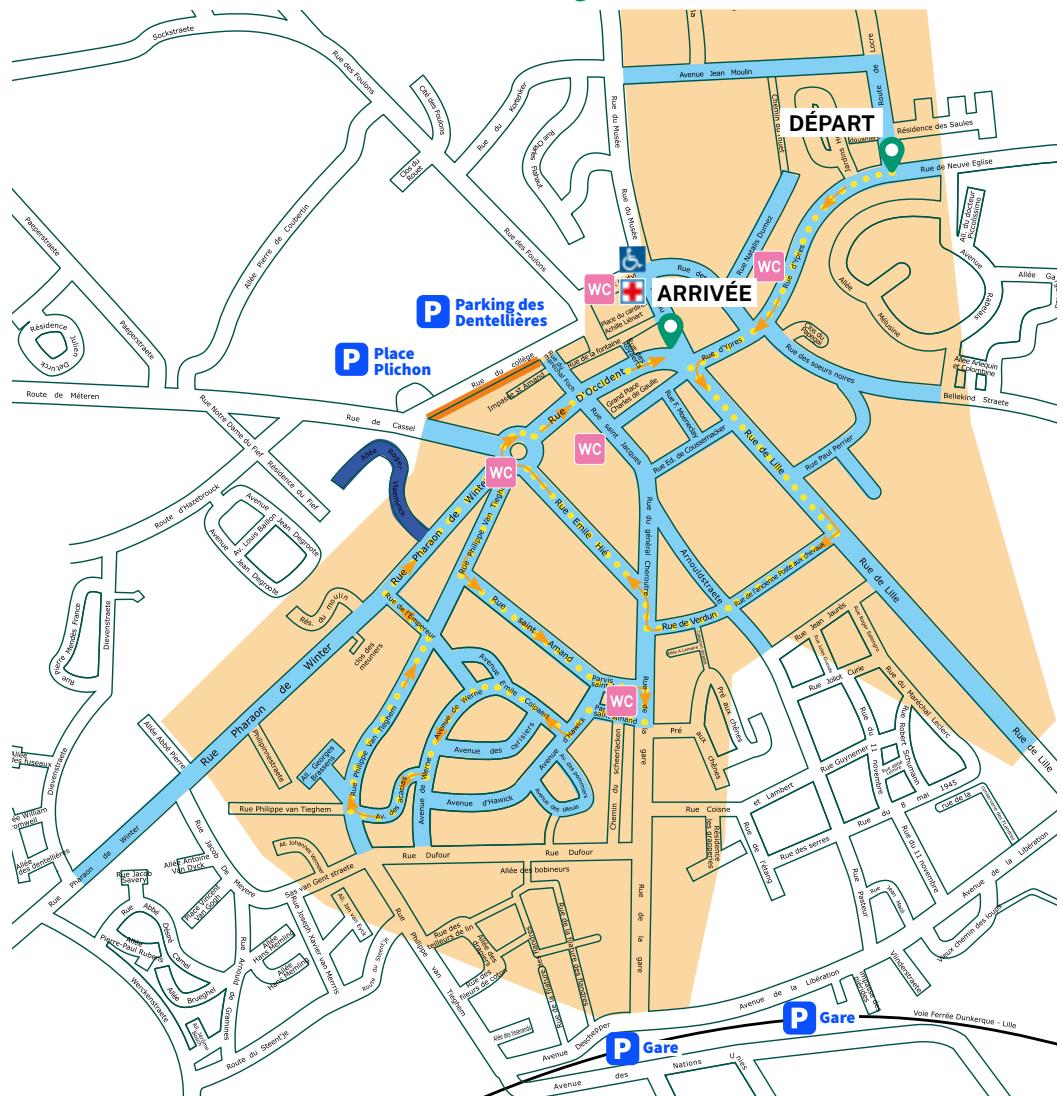
Périmètre régulé : circulation et stationnement restreints ou interdits

Circulation et stationnement interdits (dès 17h vendredi, dès 16h samedi, dès 19h dimanche, dès 16h lundi et jusqu'à 6h les lendemains)

Stationnement interdit (uniquement côté impair)

# Dimanche 15 février

## Cortège



Parkings



Stationnement  
PMR selon  
périmètre défini

..... Cortège



Poste de secours

Périmètre régulé par des signaleurs :  
circulation et stationnement  
restreints ou interdits

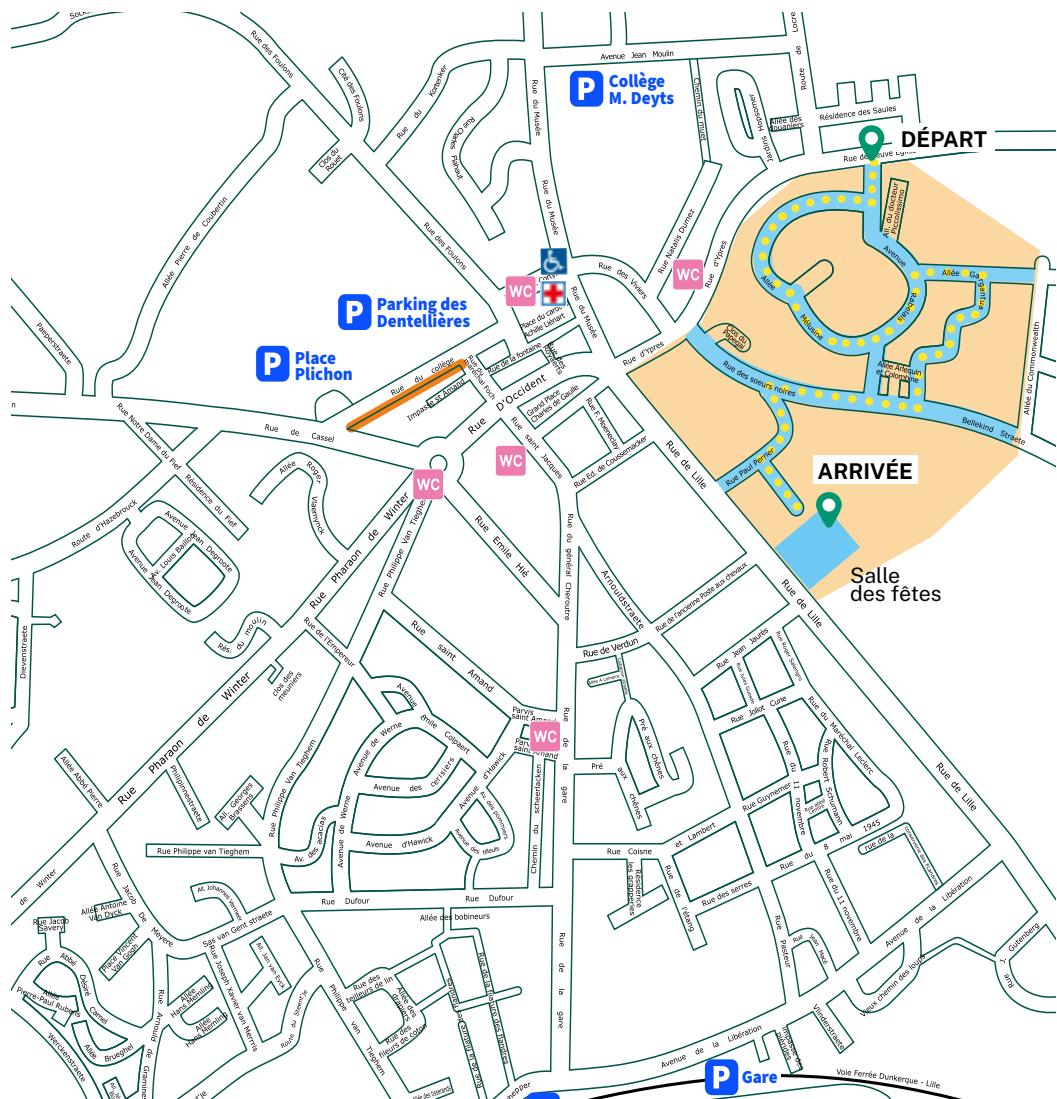
Stationnement et circulation  
interdits dès 9h30 jusqu'à la  
fin du cortège (rue d'Occident  
dès 6h)

Stationnement autorisé mais  
circulation interdite dès 9h30  
jusqu'à la fin du cortège

Stationnement interdit  
(uniquement côté impair)

# Lundi 16 février

## Carnaval des enfants



**Parkings**



Stationnement  
PMR selon  
périmètre défini

•••• Cortège



**Poste de secours**

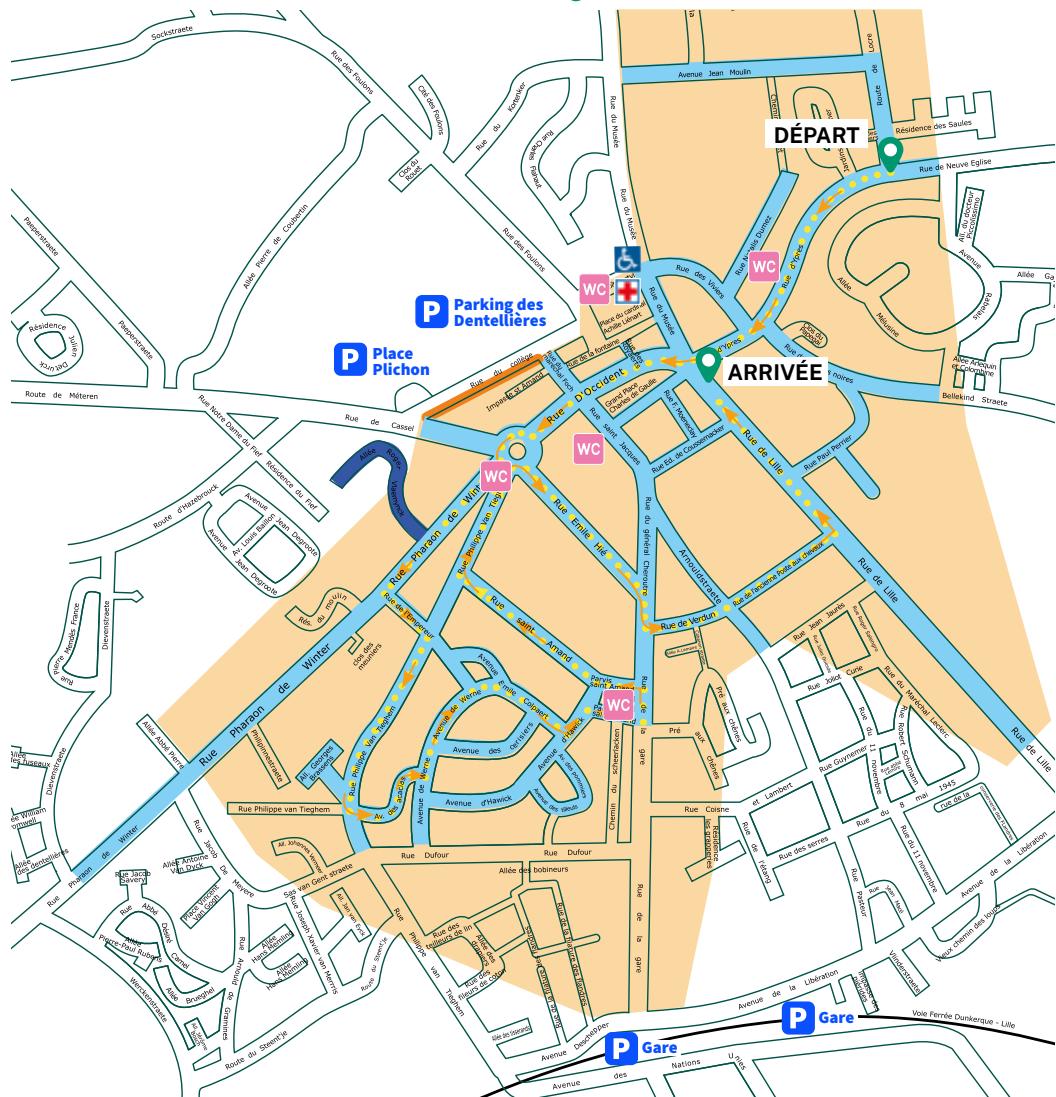
**Périmètre régulé par des signaleurs :**  
circulation et stationnement  
restreints ou interdits

**Circulation et stationnement interdits**  
de 13h à 17h

**Stationnement interdit**  
(uniquement côté impair)

# Mardi Gras - 17 février

# Cortège



## Parkings



Stationnement  
PMR selon  
périmètre défini



## Poste de secours

Périmètre régulé par des signaleurs : circulation et stationnement restreints ou interdits

Stationnement et circulation interdits dès 9h30 jusqu'à la fin du cortège (rue d'Occident dès 6h)

Stationnement autorisé mais circulation interdite dès 9h30 jusqu'à la fin du cortège

Stationnement interdit  
(uniquement côté impair)

# Infos pratiques

## LES PARKINGS

- Place Plichon
- Parking des Dentellières
- Collège Maxime Deyts (sauf dimanche 15 et mardi 17 février)
- Pôle gare (x2)

**Place Liénart :** stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite selon périmètre et horaires définis par l'arrêté.

## BON À SAVOIR

- Pendant la durée des cortèges, sur les voies adjacentes aux parcours des cortèges, la circulation des véhicules pourra être temporairement réduite ou adaptée, en fonction des nécessités du moment, sur décision et sous l'autorité des forces de police et des services municipaux.
- Les services municipaux seront fermés mardi 17 février.
- Le marché de la place Liénart du mardi 17 février est annulé.
- La fête foraine sera accessible sur la Grand'Place du vendredi 13 février au dimanche 1<sup>er</sup> mars.

Toutes les informations liées à la circulation et au stationnement que vous retrouvez dans ce guide pratique sont susceptibles d'être modifiées.

L'arrêté municipal relatif aux dispositions prises pendant le carnaval est disponible sur [ville-bailleul.fr](http://ville-bailleul.fr) et en mairie. Seul cet arrêté fait autorité.



Scannez-moi et consultez l'arrêté dédié

La Crèche  
Le Steent'je  
Outersteene

# Carnaval des Hameaux

de Bailleul



SAMEDI  
**14** 2026  
FEVRIER

Infos sur [www.comitedesfetesdelacreche.fr](http://www.comitedesfetesdelacreche.fr)

dès 11h45 : repas à la salle des fêtes de La Crèche

14h : départ du cortège à la gare

15h30 : cortège au Steent'je

17h : cortège et final à Outersteene

Navettes bus au départ des hameaux et de Bailleul, retour le soir

